

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 199 Vœu relatif aux conservatoires municipaux.
Vœu rattaché à la délibération 2018 DAC 344.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la réforme des Conservatoires municipaux de musique et de danse ;

Considérant que l'un des axes de cette réforme, discutée lors de la réunion de plusieurs comités de pilotage, est la mise en place de partenariats entre les Conservatoires municipaux et d'autres établissements ou organismes, comme les centres Paris Anim', des établissements scolaires, mais aussi certaines associations ;

Considérant l'impossibilité, à l'heure actuelle, pour les Conservatoires municipaux, de mettre à disposition leurs espaces de représentation, notamment les amphithéâtres, à la disposition d'associations d'enseignement musical ou de danse externes à l'établissement, à l'exception de quelques partenariats spécifiquement élaborés dans le cadre de la réforme des conservatoires ;

Considérant la difficulté pour certaines associations d'enseignement artistique d'avoir accès à des espaces de représentation dans Paris, notamment dans les arrondissements ne disposant pas d'une Maison de Pratiques Artistiques Amateurs ;

Considérant que faciliter l'ouverture d'espaces de représentation des Conservatoires à des associations d'enseignement musical ou de danse serait bénéfique pour les élèves, qui auraient l'opportunité de bénéficier de bonnes conditions de représentations, au moins une fois par an ;

Considérant qu'une telle ouverture permettrait également de correspondre à l'un des objectifs de la réforme des Conservatoires, qui est de favoriser la mixité sociale en permettant à des publics traditionnellement éloignés des conservatoires, de pouvoir y effectuer un concert ou un spectacle de danse ;

Considérant qu'il existe à l'heure actuelle 5 MPAA, dans les 4 arrondissements du centre et dans les 6e, 11e, 14e et 20e arrondissements ;

Considérant le règlement intérieur des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, adopté par le Conseil de Paris lors de la séance de juillet 2017 ;

Valérie Nahmias, Béatrice Lecouturier et les élus du groupe UDI-MoDem,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris modifie le règlement intérieur des conservatoires municipaux d'arrondissement afin de permettre au conseil d'établissement d'étudier des demandes de location ou de mise à disposition de leurs amphithéâtres à des associations dont l'objet est l'enseignement et la pratique amateur de la musique ou de la danse ;
- Que la Ville de Paris définisse, en lien avec les directions des Conservatoires et le Comité de Pilotage de la réforme des Conservatoires, les modalités pratiques et l'encadrement de ces mises à disposition ;
- Que la Ville de Paris encourage la mise en place de tels partenariats par une communication dédiée, notamment dans les arrondissements ne disposant pas d'une Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.